

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusé : Mr Pernet

Absent : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 8

**Date de convocation :** 09/04/2024

**Date d'affichage :** 10/04/2024

**- Vote du budget principal 2024 – Budget Commune**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 666 457,23 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 229 833,55 € pour la section d'investissement (dépenses : 391 599 € - recettes : 621 432,55 €) correspondant également au fonds de roulement. M. Deschamps rappelle que ce dernier était de 302 193,50 € l'an passé et que cette baisse significative provient de plusieurs facteurs.

Les premières indemnités de Groupama pour le sinistre grêle de juin 2022 ont été versées en 2023 alors qu'aucune dépense n'avait encore été réalisée. De plus, le rattachement des frais d'électricité 2022 sur 2023, suite à des problèmes de changement de fournisseur et de facturation, créant un « avoir » un peu trop élevé, a minimisé les dépenses réalisées à ce poste. Enfin, les recettes importantes du gîte et de la salle des fêtes en 2023 n'étant certainement qu'exceptionnelles, il a semblé prudent de prévoir une baisse du chiffre d'affaires pour 2024.

Il explique ensuite que des factures de 2023 sont arrivées après la clôture de l'exercice et qu'elles ont du être mandatées sur 2024 faisant ainsi « gonfler » certains postes comme les combustibles (60621) ou encore les transports à la piscine (624). La hausse du prix des repas de cantine, des dégâts des eaux au garage communal et un incident avec la réserve incendie des Fougères font également augmenter les dépenses des articles 60611, 60623 et 6156.

La réparation des toitures impactées par la grêle de 2022 alourdira particulièrement la section de fonctionnement même si les indemnités d'assurance viendront, en partie, compenser ces dépenses en recettes.

Heureusement, des postes comme le petit équipement (60632) et les fêtes et cérémonies (623), qui ont connu des dépenses exceptionnelles en 2023 (vitrification des parquets, organisation du passage du Tour de France et de l'inauguration de l'église), devraient être en baisse en 2024, même si l'organisation d'un concert cet été vient s'ajouter au 623 (compensée par une subvention départementale).

Le problème de la masse salariale est identique à celui de l'année dernière : l'agent placé en congé longue durée continue de bénéficier de son plein traitement représentant environ 33 000 € charges

comprises. Les dépenses de personnel ne devraient, en réalité, représenter que 145 000 € ce qui est tout à fait cohérent avec un effectif de 4 agents. Il précise toutefois que des remboursements de l'assurance du personnel seront perçus en contre partie en recettes (hors cotisations patronales). A ces frais s'ajoutent également les allocations de retour à l'emploi d'un agent pour qui le CDD a pris fin en 2023 soit un reste à payer, pour 2024, de 3 800 €.

En recettes, de bonnes surprises sont attendues cette année. La Trésorerie a en effet fait savoir qu'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) devait être facturée à Orange chaque année. Un calcul tenant compte d'un rattrapage depuis 2021 a donc été effectué : une recette supplémentaire d'environ 400 € apparaît ainsi au compte 7032. Les loyers versés par le groupe La Poste pour la tenue de l'Agence Postale continuent également d'augmenter (de 1 284 € en 2023 à 1 335 € / mois en 2024).

Les dotations sont à peu près équivalentes à celles de 2023. Les droits de mutation, qui dépendent des ventes immobilières sur le territoire communal, sont en assez forte baisse tandis que la dotation de solidarité rurale « cible », calculée sur le niveau de revenu des habitants, est en hausse.

Le programme d'investissement est quant à lui conforme à ce qui a déjà pu être évoqué et précise que seul des travaux de ventilation à l'ancien presbytère ont du être programmés à la dernière minute suite au signalement fait par les locataires.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 391 000 € : il s'agit du programme le plus conséquent de ces dernières années. M. Deschamps indique que les subventions représentent, quant à elles, un montant de 201 000 € et rappelle que, d'ici deux ans, le fonds de compensation de la TVA apportera des recettes importantes au budget.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

#### **- Vote du budget annexe 2024 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 8 961,11 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 2 299,62 € pour la section d'investissement (dépenses : 850 € - recettes : 3 149,62 €).

En dépenses de fonctionnement, la réparation de la toiture du restaurant, la création de la dalle dans la grange attenante et la prise en charge de la moitié de la dette de l'ancienne épicière constituent les principales lignes du budget 2024.

Les recettes sont principalement alimentées par les loyers des deux commerces et par l'excédent de l'exercice précédent.

Quant aux investissements, on y retrouve principalement le remplacement du chauffe eau du local commercial, les reports de l'année précédente et la caution de la maroquinière.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

#### **- Travaux de rénovation de la salle des fêtes**

M. Claisse indique que l'architecte a récemment envoyé un très grand volume de documents, notamment pour pouvoir lancer l'appel d'offres, mais un certain nombre d'éléments reste encore à affiner (parties à engazonner, à peindre,...).

Une nouvelle rencontre devra alors être organisée.

#### **- Questions diverses**

*> tenue des séances du Conseil Municipal*

La majorité des conseillers demande à ce que les prochaines séances du Conseil Municipal puissent

débuter à 19 h plutôt qu'à 19 h 30.

Départ de Mme Kahane.

> *installation de la maroquinière*

M. Deschamps indique que Mme Picard a pris possession des lieux le 15 mars dernier et qu'elle continue à les aménager. L'autorisation d'abattre une cloison lui a été accordée.

> *remplacement du tracteur*

Le nouveau tracteur a été livré à Agro-Service 2000 pour la pose de l'épareuse. Il sera récupéré en milieu de semaine prochaine.

> *empièchement Chemin de la Veauce*

M. Chades souhaiterait que des cailloux soient entreposés sur le Chemin de la Veauce, aux endroits où la boue est particulièrement importante par temps de pluie.

> *petits travaux en cours ou à venir*

M. Deschamps dresse la liste des petits chantiers assurés par l'employé municipal : restauration des tableaux du chemin de croix, nettoyage des plaques du cimetière, remise en état du ponton de l'étang et installation de poteaux de sécurité aux abords du ruisseau.

Il ajoute que la statue devrait être replacée devant la mairie dès que sa peinture sera terminée et que l'entreprise Treyve remplacera prochainement les végétaux morts de la Place de l'Eglise. Il précise aussi qu'un compteur d'eau sera installé pour que le système de goutte à goutte puisse fonctionner en permanence.

> *déjections canines et félines*

M. Claisse annonce que le distributeur de sacs à crottes, demandé lors d'un précédent conseil, a été installé à proximité de l'aire de jeux du bourg de Lalizolle. Or, selon lui, l'effet escompté n'est pas encore atteint d'autant que les chats vont également y faire leurs besoins. Ce constat soulève pour M. Claisse une question d'hygiène et suggère à M. Deschamps de fermer l'accès à l'aire de jeux.

M. Deschamps rappelle que le problème des chats errants est un éternel fléau et ce dans toutes les communes. La capture et la stérilisation sont à la charge des municipalités, seule une association comme celle qui existe à Gannat pourrait peut-être y remédier.

M. Chades estime quant à lui que c'est aux parents des enfants qui jouent sur l'aire de jeux de faire attention.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.